

## Procès verbal

Le vendredi 08 mars 2024 à la salle de la mairie, l'assemblée, régulièrement convoquée le 4 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

**Présents** : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

### Ordre du jour :

Sur les travaux du terrain de foot  
Sur le rythme scolaire pour la rentrée de 2024-2025  
Sur le tarif de location de la salle de la mairie

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la réunion du 9 février 2024 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

**Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à la majorité (1 abstention)**

### Délibérations du conseil :

#### Travaux du terrain de foot (N° DE\_008\_2024)

Madame le Maire explique que le terrain de foot de la commune est de plus en plus défectueux, la commission sport a rencontré le club USU et les Bois Noirs pour faire un point

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise COSEEC pour un montant de 2 856.00€ HT soit 3355.20€ TTC

Le club de foot de l'USU est d'accord pour prendre la moitié des frais à sa charge ; ce qui ferait environ 1600€ chacun.

**Ouï, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **SIGNER le devis de cette entreprise pour faire les travaux,**
- **ACCEPTER que le club de foot USU participe au financement des travaux**
- **Madame le Maire informera les clubs de foot que le terrain sera non praticable jusqu'au 1er mars 2025, selon la météo.**

Délibération : adoptée

#### Le rythme scolaire pour la rentrée scolaire 2024-2025 (N° DE\_009\_2024)

Madame le Maire indique qu'à la suite du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les communes ont la possibilité de demander une nouvelle dérogation pour maintenir la semaine scolaire de quatre jours, comme pratiquée depuis septembre 2018.

Madame le précise qu'une consultation auprès du conseil d'école et des équipes enseignantes a été menée. Afin de répondre aux attentes des professionnels enseignants et des familles, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la maire à renouveler la demande de dérogation pour poursuivre l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.

**Ouï, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **AUTORISER Madame le Maire à signer la demande de dérogation adressée à l'Inspection Académique pour un renouvellement de la dérogation de la semaine scolaire à quatre jours, avec les horaires suivants : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30**
- **RENOUVELER cette dérogation pour 3 ans : 2024 à 2027**

Délibération : adoptée

### Le tarif de location de la salle de la mairie (N° DE\_010\_2024)

Madame le Maire fait part de la location plus régulière de la salle de la mairie, à ce jour nous la louons :

- Soirées privées pour les habitants de Champoly : 60€
- Soirées privées pour particuliers et Associations extérieures à Champoly : 110€
- Manifestations lucratives pour les associations de Champoly : 40€
- Réunion des associations de Champoly : GRATUIT
- Réunions des associations extérieures à Champoly : 60€

Le forfait électricité est à ce jour de 10€ pour la période hivernale (1er octobre au 31mai).

Madame le Maire propose de revoir le tarif de l'électricité à 15€ par jour de location pour la période hivernale (1er octobre au 31 mai)

**Ouï, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

**- ACCEPTER la modification du tarif d'électricité à 15€ par jour de location en période hivernale (1er octobre au 31 mai)**

**- DEMANDER à la secrétaire de modifier les contrats de location suite à cette délibération.**

Délibération : adoptée

### Questions diverses :

- Madame le Maire :

- o Fait lecture de la demande de Thomas BIENVENU en Bac Pro à Chervé en paysagiste, pour effectuer son contrat d'apprentissage au sein de notre commune, les membres du conseil municipal refusent car il estime qu'il ne pourra pas faire une alternance chez nous, trop peu d'espace vert sur notre commune pour progresser
- o Fait lecture de la demande de subvention du comité des fêtes pour le Trail du 27 octobre ; les membres du conseil acceptent une subvention exceptionnelle pour le trail de 300€
- o Rappelle que le 16 mars a lieu Loire Propre, rendez vous à 8h30 à la mairie
- o Rappelle la commémoration du 19 mars qui sera le dimanche 24 mars à 10h30, suivi d'un vin d'honneur au Bar des Associations
- o Fait lecture du courrier de M. MICHALET Patrick qui souhaite acheter un terrain communal attenant à sa maison au le lieudit La Grôle ; les membres du conseil ne sont pas contre pour lui vendre une bande mais pas le terrain complet. Il ne faut pas oublier qu'une enquête publique est obligatoire. Un courrier va lui être adressé
- o Fait un retour positif sur les ateliers Age'Illité
- o Explique que le terrain du Mas Mollet va être borné pour pouvoir lancer la vente des parcelles aux acquéreurs intéressés
- o Que le logement au-dessus du multi service est prêt à être loué dès le 15 mars
- o Concernant l'appartement du Point Com, il y a différents travaux à réaliser : le chauffage, l'isolation, la VMC et les portes d'entrées ce qui représentent un montant de 40000€ environ. Des demandes de subvention sont en cours, sur le chauffage une option d'achat de chaudière d'occasion avec la commune de St Romain d'Urfé, les membres du conseil sont d'accord pour profiter de cette opportunité pour une chaudière fuel 2020 à 500€.
- o Explique qu'il serait possible de mettre en location le local de l'ancienne poste après le changement de chauffage
- o Propose d'acheter des détecteurs de monoxyde de carbone pour chaque appartement
- o Informe qu'elle a un rendez-vous avec le sous-préfet à Roanne pour le projet Avenir Village

Séance levée à 22h25